



DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

**Rapport oral du président du groupe de travail,
M. D. Jayatilleka, Ambassadeur et Représentant
permanent de Sri Lanka auprès des Nations Unies
à Genève**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le travail décent au service du développement durable – le défi du changement climatique ...	1
II. Commerce et emploi: suites à donner à l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC.....	9

I. Le travail décent au service du développement durable – le défi du changement climatique ¹

1. Après avoir ouvert la réunion et présenté les membres de la Table ronde sur le travail décent au service du développement durable, le président a donné la parole au Directeur général qui a mis en évidence les informations mentionnées dans le document du Bureau sur le défi qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre et le lien direct entre l'utilisation des énergies combustibles fossiles et l'Agenda du travail décent. Le passage à une économie à faible taux de carbone demandera des changements importants dans le domaine de l'emploi vu que certains emplois devront être créés et d'autres supprimés. L'OIT a un rôle particulier à jouer dans une réponse multilatérale, étant donné sa structure tripartite et sa culture de dialogue.
2. M. Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Sous-secrétaire général des Nations Unies, a déclaré que les deux questions clés et indissociables en matière de changement climatique sont la croissance économique et la viabilité environnementale, et que la seule option est de déterminer comment l'une peut soutenir l'autre. Il a considéré que notre époque sera peut-être la plus porteuse de changements que l'humanité ait jamais connue, les lois de la nature s'imposant même face aux progrès technologiques. Les prédictions sur les changements climatiques n'ont pas exagéré les dangers et, en fait, ces prédictions ont été confirmées. En outre, le problème ne tient pas seulement au réchauffement de la planète vu que la quasi-totalité des indicateurs de la viabilité à l'échelle mondiale sont orientés vers le bas. Relever ces défis doit aller de pair avec la création d'un emploi viable et décent. Pour définir le travail décent, il faut comprendre l'environnement dans lequel les individus produisent et gagnent leur vie.
3. Le message principal de l'intervenant est que nous sommes arrivés au point où les principaux moteurs de l'efficacité et de la viabilité sont les forces environnementales. Beaucoup d'emplois ont déjà été créés pour répondre aux défis posés par le changement climatique, par exemple en Allemagne, au Brésil, en Chine, aux Etats-Unis, en Inde et au Kenya. Cependant, il n'est pas acquis d'avance que le secteur ou la nation qui aura relevé le défi du changement climatique y gagnera, mais les nations ayant adopté les technologies d'hier risqueront plus probablement d'être pénalisées. L'Afrique, par exemple, malgré la richesse de ses ressources naturelles et sa grande capacité de produire de l'énergie géothermique et photovoltaïque, a pris du retard par rapport aux pays riches en ce qui concerne la production de cette énergie. L'intervenant a insisté sur la nécessité de repenser les partenariats techniques à la lumière de ces disparités. Il a soutenu que nous avons la responsabilité, la capacité et des raisons économiques de passer à l'action face au changement climatique et d'aborder la question de savoir comment rendre cette transformation la plus profitable possible du point de vue de la création d'emplois et du travail décent. Le dialogue social tripartite joue un rôle déterminant pour ouvrir la voie à cette transformation qui compte parmi les principaux mécanismes permettant de relever le défi du changement climatique.
4. M. Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a déclaré que les effets du changement climatique sont d'une si grande ampleur qu'un partenariat de toutes les institutions des Nations Unies est essentiel pour y faire face. Les préoccupations au sujet du changement climatique remontent à 150 ans au moins, la première Conférence météorologique internationale ayant eu lieu à Bruxelles en 1853. Il a évoqué un certain nombre d'autres événements fondamentaux ultérieurs, y compris la

¹ Document GB.300/WP/SDG/1.

création de l'OMM en 1950 – et son mandat sur la météorologie, le climat et l'eau –, la première conférence internationale sur le climat en 1979, la création du Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988 et la troisième conférence internationale sur le climat qui aura lieu en 2009. Le GIEC est arrivé à la conclusion que les gaz à effet de serre ont été stables dans l'atmosphère pendant 600 000 ans pour ensuite augmenter rapidement au cours des 150 dernières années, les estimations de 2007 indiquant plus de 90 pour cent de probabilité que les changements climatiques soient dus aux activités de l'homme. Parmi les effets les plus visibles du changement climatique figurent la fonte rapide des calottes polaires, l'élévation du niveau des mers et l'augmentation de la température dans l'atmosphère et les océans, tout cela s'accompagnant de changements qui interviennent encore plus vite que ce que les modèles avaient prévu.

5. M. Jarraud s'est penché sur plusieurs impacts sociaux du changement climatique, y compris sur la santé, l'emploi, les migrations, la compétition pour les ressources et la terre, et même la paix dans le monde. Il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures d'adaptation comme d'atténuation, autrement dit de s'adapter au réchauffement de la planète qui comporte un risque accru de catastrophes climatiques tout en limitant les causes de ce réchauffement. Il a ensuite résumé les grandes contributions de l'OMM qui a amélioré les informations sur les changements climatiques et montré comment faire le meilleur usage de ces informations, et il a évoqué la mise au point de modèles plus détaillés permettant d'évaluer dans chaque pays l'impact au niveau régional, le développement des sources d'énergies renouvelables et la contribution de l'OMM au Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergies nouvelles et renouvelables. L'intervenant a remercié l'OIT de lancer le débat sur le changement climatique et les emplois verts, et il a déclaré que l'OIT a un rôle essentiel à jouer pour faciliter le dialogue avec les partenaires sociaux, en tenant compte des intérêts des personnes les plus vulnérables.
6. M. Supachai, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), a mis l'accent sur l'impact que le changement climatique a eu sur les pays en développement et a fait part de son inquiétude quant à leur capacité de faire face aux problèmes qui en résultent. Il a cité un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon lequel les populations des pays en développement ayant la capacité d'adaptation la plus faible seront les plus durement touchées, ce qui est tragique car, historiquement, ces pays ont contribué le moins au changement climatique. Néanmoins, ce sont eux qui devront supporter la plus lourde charge, au moment où ils doivent faire face à l'impératif déjà pressant de s'adapter à des forces telles que la mondialisation et la libéralisation financière. L'intervenant a ensuite préconisé un partage équitable de la charge et a indiqué trois conditions préalables pour être en mesure d'aborder le problème. Premièrement, des politiques isolées sur le changement climatique ne seront sûrement pas la meilleure solution, mais il faudra adapter le mode de développement. Deuxièmement, le climat constitue un bien public mondial car nous devons tous partager les coûts du changement et les avantages qu'il y a à atténuer ce changement. C'est pourquoi une action mondiale s'impose, associant le système des Nations Unies, les organisations multilatérales et les parties prenantes non gouvernementales. Troisièmement, il convient de mettre en place une capacité locale dans les pays en développement pour leur permettre d'adopter des lois appropriées sur l'environnement, de mettre ces lois en pratique et de gérer activement le processus, de comprendre comment les négociations sur l'environnement et les règles de l'OMC influent sur leur mode de développement et d'adopter des méthodes de production à faible carbone.
7. M. Supachai a aussi exprimé des inquiétudes au sujet de la réaction mondiale au changement climatique. Premièrement, lorsqu'on met l'accent sur l'abandon des carburants fossiles au profit des biocarburants, il ne faut pas oublier que certains pays ont

un potentiel bien plus important que d'autres. Deuxièmement, l'évolution vers une libéralisation des échanges de biens et de services environnementaux est certainement une démarche positive, mais elle ouvre un vaste domaine de négociations commerciales multilatérales. A l'heure actuelle, un consensus ne s'est pas encore dégagé sur ce qu'il faut entendre exactement par biens et services environnementaux et comment les délimiter. Troisièmement, si un très grand nombre de projets ont déjà été exécutés dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, les pays en développement ont besoin de conseils sur la façon d'utiliser plus largement ce mécanisme. M. Supachai a aussi rappelé que l'action des Nations Unies visant à mettre au point une réponse à l'échelle du système est centrée sur quatre domaines essentiels, à savoir l'adaptation, l'atténuation, la technologie et le financement, qui soulèvent tous leurs propres problèmes.

8. M. Farrow, chef de l'environnement à la Confédération de l'industrie britannique (CBI), a fait observer que le débat sur les changements climatiques au Royaume-Uni a lieu dans le contexte d'une économie forte, le pays étant en bonne voie pour atteindre les objectifs de Kyoto, alors que les responsables politiques se sont engagés sur la question, les médias et l'opinion publique s'y intéressent vivement et le rapport Stern est paru sur l'économie des changements climatiques. Environ 70 pour cent des entreprises interrogées dans le cadre de sondages d'opinion ont répondu que le débat sur les changements climatiques a eu une incidence «assez» ou «très» importante sur leurs activités; 98 pour cent d'entre elles estiment qu'il est «important de s'attaquer au changement climatique et de prendre des mesures»; cependant, le débat a suscité un large éventail d'opinions, suivant le secteur auquel l'entreprise appartient et la dimension de l'entreprise. Celles qui opèrent dans le commerce de détail et dans le secteur bancaire se sont montrées très sensibles à la proportion grandissante de consommateurs «verts». Toutefois, celles qui appartiennent aux secteurs riches en carbone comme l'acier, les produits chimiques et le ciment se sont déclarées préoccupées par le fait qu'elles atteignent les limites techniques d'émission de gaz à effet de serre. Les entreprises britanniques ont reconnu que le Royaume-Uni et l'Union européenne doivent jouer un rôle de chefs de file concernant les changements climatiques, que leur appui n'est pas sans limites et qu'une approche mondiale est essentielle. L'intervenant a évoqué l'équipe spéciale chargée des changements climatiques au sein de la CBI, équipe composée de directeurs généraux d'un certain nombre de grandes entreprises britanniques réunies par la CBI. Le rapport de l'équipe spéciale, qui paraîtra le 26 novembre 2007, contient des recommandations à l'intention des entreprises et du gouvernement concernant les changements climatiques et s'accompagnera d'un large suivi assuré par la CBI.
9. M. Farrow a examiné plusieurs questions politiques, concernant plus particulièrement le souhait des entreprises d'avoir un cadre politique plus sûr. Il a évoqué la nécessité d'agir sur tous les fronts pour répondre aux objectifs fixés par l'Union européenne et le Royaume-Uni. Pour lutter contre la pollution, les moyens les plus économiques nécessitent souvent de difficiles changements des comportements et des attitudes. L'augmentation du nombre de «consommateurs verts» pourra aussi avoir des répercussions sur la stratégie des entreprises. En ce qui concerne l'effet sur l'emploi du changement climatique, il faudra tenir compte de ce que la restructuration économique qui s'impose sera à la fois créatrice et destructrice d'emplois. Il est vraisemblable que des pressions continueront de s'exercer sur les emplois manufacturiers. Des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans des domaines tels que l'isolation des bâtiments se feront sentir. Les employeurs auront un rôle à jouer pour sensibiliser les salariés au fait qu'ils devront modifier de façon notable leur mode de vie, tant sur le lieu de travail que chez eux, pour faire face aux problèmes que pose le changement climatique.
10. M. Nieto, secrétaire pour la sécurité, la santé et l'environnement professionnel de la Confédération syndicale des commissions ouvrières (Espagne) et président de Sustainlabour, a rappelé la déclaration du Directeur général du BIT prononcée à l'occasion

d'une réunion sur le changement climatique qui a eu lieu à New York le 24 septembre 2007, dans laquelle il a évoqué la création d'emplois verts, la nécessité de se préparer à la perte d'emplois, le soutien qu'il faudra apporter aux travailleurs et aux entreprises dans la transition vers un processus de développement durable respectueux de l'environnement et l'importance cruciale que revêt le dialogue social tripartite. Une «grande transition» devra être opérée pour aller vers une diminution des émissions de gaz carbonique et d'autres polluants et elle devra s'accompagner d'une «transition juste» fondée sur les droits, la protection sociale et la formation. Pour les syndicats, en anticipant les changements, en dialoguant et en décidant collectivement des mesures à prendre, il est possible d'ouvrir la voie à une société juste et responsable sur le plan environnemental tant dans les pays développés que dans les pays en développement. M. Nieto a donné des exemples de la manière dont l'adaptation au changement climatique peut empêcher des pertes d'emplois et en créer de nouveaux. Il a souligné la nécessité d'aider les travailleurs qui perdent leur emploi à en trouver de nouveaux, de renforcer les systèmes de protection sociale et de promouvoir la diversification économique.

11. M. Nieto a décrit comment l'Espagne a fait face au changement climatique grâce au dialogue social tripartite. La Déclaration sur le dialogue social de 2004 a été signée par le gouvernement, les organisations d'employeurs et les syndicats. Dans ce texte, les partenaires sociaux ont fait connaître leur intention conjointe de respecter les engagements souscrits en vertu du Protocole de Kyoto et d'assumer les conséquences que cela pourrait avoir sur la production et l'emploi. Le dialogue social s'est aussi engagé lors de réunions au cours desquelles ont été examinés plusieurs scénarios applicables pour diverses industries et l'économie dans son ensemble pour faire face aux conséquences éventuellement négatives que pourrait entraîner le respect du Protocole de Kyoto, ainsi que les possibilités d'amélioration de la compétitivité et de création d'emplois que cela ouvrirait.
12. Le vice-président employeur, M. Funes de Rioja, a présenté les vues de son groupe, déclarant que le groupe de travail s'emploie efficacement à remplir son mandat en examinant la question fondamentale du changement climatique. Il a remercié les participants à la table ronde de la qualité de leurs contributions. L'orateur a partagé l'opinion de M. Farrow quant au souhait des employeurs d'avoir une plus grande certitude sur la question du changement climatique mais également celle de M. Nieto concernant la nécessité de rechercher des solutions dans l'immédiat. Il a souligné qu'il y aura sans doute des discordances entre pertes et gains d'emplois car ils ne se produiront ni au même endroit ni en même temps, ce pose un problème fondamental quant aux mesures à prendre pour faire face à la transition nécessaire des marchés du travail. Il est donc urgent de coordonner les mesures permettant de faire face aux répercussions sur l'emploi du changement climatique lui-même et celles permettant de lutter contre ce changement. A son avis, l'une des premières démarches à entreprendre est la collecte de données sur les répercussions probables, qui doit être suivie d'un examen de la manière de gérer le changement, y compris le financement des mesures nécessaires et la formation de la main-d'œuvre indispensable. L'orateur a souligné que le changement climatique est une question sur laquelle tous s'accordent, les partenaires sociaux tripartites aussi bien que les pays du Nord et du Sud où il existe un consensus sur la nécessité d'associer croissance et développement durable.
13. Un certain nombre de délégués employeurs se sont aussi exprimés lors du débat. M. Dahlan (Arabie saoudite) a souligné l'importance de la recherche scientifique pour faire face aux problèmes du changement climatique ainsi que le rôle crucial des gouvernements. M. Lima Godoy (Brésil) a souligné qu'il est crucial que la croissance économique soit compatible avec la protection de l'environnement. M. Suzuki (Japon) a appelé l'attention sur le rôle capital que doit jouer l'OIT pour faire face aux problèmes que pose le changement climatique, en particulier par le biais des programmes par pays de promotion

du travail décent. M^{me} Goldberg (Etats-Unis) a déclaré que l'OIT est bien placée pour traiter des conséquences sur l'emploi du changement climatique et elle a évoqué l'importance de l'esprit d'entreprise compte tenu du rôle vital que jouent en la matière la technologie et l'innovation. M. Nacoulma (Burkina Faso) a jugé préoccupante la désertification qui frappe son pays. Le changement climatique se traduit par des problèmes dans le domaine de la santé, dans le secteur de l'agriculture, et d'une manière plus générale il a des répercussions sur la compétitivité et l'emploi. M. Chen (Chine) a souligné qu'en raison de sa structure tripartite l'OIT a un rôle spécial à jouer. Les pays du monde entier doivent œuvrer de concert pour résoudre des problèmes qui ne connaissent aucune frontière. Le gouvernement chinois pour sa part s'attache à promouvoir un développement harmonieux alliant efficacité de la production et respect de l'environnement.

14. M. Trotman, vice-président travailleur, a présenté les vues de son groupe. Le changement climatique soulève des problèmes majeurs et les partenaires tripartites doivent agir ensemble pour y faire face. Il partage l'avis de M. Supachai quant à l'inégalité des pays développés et des pays en développement face à ces problèmes. Selon lui, les ressources naturelles de ces derniers ont autrefois été pillées, ce qui réduit leur capacité actuelle à résoudre les problèmes qu'engendre le changement climatique. Il a demandé que lui soit accordée une aide publique au développement (APD) pour surmonter ces problèmes. L'intervenant a évoqué les règles régissant actuellement les échanges commerciaux internationaux qui selon lui restreignent la capacité des pays en développement de prélever des taxes d'importation génératrices de recettes. Il a aussi jugé préoccupant que certains domaines qui relevaient autrefois des pouvoirs publics soient maintenant privatisés, par exemple la distribution de l'eau, ce qui pose des difficultés pour faire face au changement climatique. Comment les pays en développement peuvent-ils surmonter les problèmes engendrés par celui-ci compte tenu de l'étendue des exigences qu'on leur impose par ailleurs? L'orateur a demandé qu'on leur vienne en aide. Il a expliqué les difficultés que pourront connaître ces pays pour modifier leur mode de consommation. En effet, il reste peu d'autre choix aux plus démunis dans ces pays hormis de survivre avec des produits de première nécessité. Pour l'orateur, les problèmes posés par le changement climatique rappellent ceux qui ont donné lieu à la création de l'OIT en 1919 juste après la guerre. Il a demandé qu'un document plus complet sur ces questions soit présenté lors d'un prochain Conseil d'administration et a affirmé pour conclure que l'OIT a un rôle important à jouer dans la solution des problèmes engendrés par le changement climatique.
15. Un certain nombre de délégués travailleurs ont participé aux discussions. M. Adyanthaya (Inde) a mis en garde contre le fait que l'enjeu des prochaines guerres sera non pas des territoires comme par le passé mais l'eau, et qu'elles opposeront non seulement des pays mais aussi des populations au sein même des pays. M. Djibrine (Tchad) a présenté un argument semblable déclarant que les guerres actuelles en Afrique voient souvent s'affronter fermiers et éleveurs. Il a réitéré la demande tendant à ce que soit apportée aux pays en développement une aide spéciale pour leur donner des moyens d'agir. M^{me} Goulart (Brésil) a partagé l'avis de M. Trotman selon lequel les problèmes du changement climatique sont particulièrement difficiles à surmonter pour les pays en développement. Elle a fait référence à l'exemple positif qu'offre le Brésil avec ses programmes de biocarburants. M. Ahmed (Pakistan) a lui aussi convenu que le changement climatique pose des difficultés particulièrement aiguës pour les pays en développement étant donné leur dépendance plus forte sur l'eau pour les besoins de l'agriculture. Ils souffriront davantage du changement climatique, ce qui entraînera une augmentation des migrations. Il a également évoqué l'importance des transferts de technologies des pays développés vers les pays en développement pour résoudre les problèmes que pose le changement climatique.
16. Tous les délégués gouvernementaux ont apprécié la qualité des remarques des participants à la table ronde et du document du Bureau. Ils ont ajouté plusieurs points importants.

17. La représentante du gouvernement du Portugal², s'exprimant au nom de l'Union européenne, a rappelé les questions à l'ordre du jour et les activités que le groupe de travail entreprendra à l'avenir, a fait référence à la nouvelle stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et à la stratégie européenne de développement durable, en soulignant que le monde du travail doit évoluer sur des bases socialement, économiquement et écologiquement viables. Elle a souligné par ailleurs que les politiques relatives à l'environnement peuvent contribuer aux objectifs de l'emploi et vice versa. Puisque la discussion est complexe et en est à un stade initial, il est possible de travailler en cohérence avec les autres institutions. Les points forts de l'OIT concernent les politiques du marché du travail, la formation et le dialogue social. L'Union européenne est disposée à appuyer les efforts du Bureau dans ces domaines. Les observations de l'intervenante ont également été reprises à son compte par le représentant de la Commission européenne, qui a donné des précisions sur plusieurs programmes de la commission. Le représentant du gouvernement du Pérou, s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a rappelé le Sommet de Rio, organisé en 1992, et le Sommet de Johannesburg, en 2002, et il a salué l'initiative du Bureau en faveur des emplois verts et a appelé l'attention sur la nécessité d'appliquer effectivement les dispositions des accords internationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les pays industrialisés et les pays en transition. Le défi consiste à concilier exclusion sociale, lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement. Il faut appuyer les efforts de l'OIT en la matière, et les mesures prises en réaction au problème du changement climatique doivent faire partie intégrante des stratégies locales, nationales et internationales de développement. L'initiative en faveur des emplois verts pourrait être un premier pas intéressant, fondé sur l'expérience de l'OIT dans le domaine de la promotion du dialogue social et du renforcement des capacités des différents partenaires de la discussion. La représentante du gouvernement de l'Espagne, M^{me} Domínguez, sous-secrétaire au Travail et aux Affaires sociales, a souligné l'importance de la dimension sociale du changement climatique, souvent présentée de manière marginale, et a insisté pour que les gouvernements et les partenaires sociaux parviennent à un plus large consensus. Elle a fourni des exemples de la manière dont les choses se déroulent dans son pays et de la façon dont le Protocole de Kyoto sert de base à toutes les actions menées dans le domaine climatique. Elle a appuyé vivement les activités de l'OIT sur la dimension sociale du réchauffement climatique et en faveur des emplois verts.
18. M. Mdladlana, ministre de l'Afrique du Sud, s'est associé aux interventions de la plupart des intervenants et a rappelé que les plus touchés sont les pauvres des zones agricoles. Il a par ailleurs noté avec regret que le groupe de travail ne comprenait pas de femmes, alors qu'elles font partie des personnes qui pâtissent le plus du changement climatique. Il a également insisté sur le fait que l'OIT doit veiller à ce que les nouvelles initiatives se concrétisent par des mesures et des résultats. Il convient d'intégrer l'initiative en faveur des emplois verts dans d'autres programmes comme, notamment, le programme intitulé «Des emplois pour l'Afrique», le suivi du Sommet de Ouagadougou et les programmes par pays de promotion du travail décent. Les tensions dues au manque d'emplois décents se font de plus en plus sentir dans de nombreux pays, et il faut trouver des solutions de toute urgence. La représentante du gouvernement de l'Inde, s'associant aux orateurs d'autres pays, a rappelé que, pour les pays en développement, les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique doivent être fondées sur la reconnaissance de responsabilités communes mais différenciées et sur un partage équitable du fardeau. Ce n'est pas le moment pour les pays en développement de se fixer des

² Les pays candidats: Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro); et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE): Norvège, membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova ont souscrit à cette déclaration.

objectifs quantitatifs. Pour sa part, l'Inde s'est engagée à ne pas aller au-delà des niveaux d'émission par habitant fixés pour les pays en développement, dans la mesure où tous les efforts du pays sont axés sur la croissance économique. L'intervenante a en outre apporté un rectificatif à ce qui est indiqué dans le document du Bureau au sujet d'un accord post-Kyoto, précisant que le Protocole de Kyoto n'expire pas en 2012, mais que c'est le terme de sa première période d'engagement. Le protocole prévoit d'entamer les négociations pour la phase suivante des engagements des parties énumérées à l'annexe I du protocole, c'est-à-dire les pays développés, sept ans avant 2012. Ces négociations ont commencé en 2005 sous l'égide d'un groupe de travail ad hoc. Il convient par conséquent d'éviter l'emploi d'expressions telles que «accord post-Kyoto» ou encore «accord post-2012». Cela étant, elle a salué les orientations mentionnées au paragraphe 49 du document à l'étude. Le délégué gouvernemental du Brésil a lui aussi estimé qu'il convient d'utiliser une terminologie correcte en ce qui concerne le Protocole de Kyoto et son avenir. Il a en outre mentionné que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne fait aucune distinction entre la déforestation tropicale et non tropicale, comme l'indique le document. Il a indiqué qu'il considère le GIEC comme une des sources d'information les plus fiables en la matière. Le changement climatique est une question qui concerne le monde entier, tant du point de vue de ses origines que de celui des solutions, et qui implique une plus grande responsabilité historique des pays développés et une plus grande vulnérabilité des pays en développement. L'intervenante a mentionné plusieurs réalisations dans le domaine des biocarburants. Il a déconseillé l'application de restrictions commerciales à l'encontre des produits agricoles en provenance de pays en développement sous des prétextes écologiques, qui cachent bien souvent des intentions protectionnistes et ne sont nullement des mesures visant à réduire les émissions de carbone.

19. Le représentant du gouvernement du Mexique a appelé l'attention sur les paragraphes 44 à 46 du document examiné, indiquant que la protection du climat doit aller de pair avec le développement économique et la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, et que les politiques d'adaptation et d'atténuation doivent prendre en compte la protection sociale, le développement des entreprises et la création d'emplois. Il a dit être favorable aux initiatives en faveur des emplois verts et a recommandé d'intégrer les notions de sensibilisation au dialogue social et de promotion dudit dialogue dans l'approche adoptée. Les points énumérés au paragraphe 49 devraient faire partie intégrante des programmes par pays de promotion du travail décent. Le gouvernement du Japon a lui aussi salué l'initiative en faveur des emplois verts, car elle met en évidence l'importance des questions liées à l'emploi dans le cadre de la résolution des problèmes relatifs au changement climatique et leur adéquation avec les priorités des institutions du système des Nations Unies. Le gouvernement du Japon envisage de mettre les emplois verts à l'ordre du jour de la réunion des ministres du travail du G8 en 2008. Le représentant gouvernemental du Nigéria a rappelé le Mémoire d'accord avec le PNUD de 1977 et s'est félicité de le voir remis à l'ordre du jour. Il a en outre exhorté le Bureau à faire diligence pour concrétiser les initiatives en faveur des emplois verts en programmes de promotion du travail décent dans les différents pays, en supprimant certains obstacles nationaux et en devenant partenaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le représentant gouvernemental de la Chine s'est associé aux propos des intervenants des autres pays en développement, sollicitant davantage d'assistance et d'appui et convenant que les mesures d'adaptation et d'atténuation doivent être propices à la création d'emplois. Dans le cadre de son mandat, l'OIT peut mettre en œuvre sa politique en faveur des emplois verts par le biais d'activités de recherche, de sensibilisation à la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation favorisant la création d'emplois, de recueils de bonnes pratiques et de mobilisation de ressources extrabudgétaires aux fins de travaux sur l'environnement. La représentante du gouvernement de la Grèce a déclaré que, dans une économie mondialisée, l'action des institutions sociales, qui sont les premières à se mobiliser face aux questions d'environnement et à faire pression sur les gouvernements, reste essentiellement locale. L'OIT doit coordonner les activités au niveau international et

fournir une formation et une information par secteur, comme par exemple dans le domaine de l'industrie du tourisme. Le représentant gouvernemental de la République de Corée a approuvé l'initiative en faveur des emplois verts et a demandé au Bureau d'élaborer des actions et des propositions plus concrètes, notamment en matière de coopération technique, ainsi qu'un rapport d'analyses et une étude sur le rôle des politiques du marché du travail. Son pays est disposé à collaborer à ce projet. Le gouvernement de la Norvège a souligné que le principal problème de la question du changement climatique est un problème de justice, de répartition équitable des coûts, des bénéfices et des risques de la transformation de l'économie mondiale. Le BIT est indispensable dans un tel processus.

- 20.** Le représentant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a souligné que l'adaptation au changement climatique doit être mise en œuvre en tenant compte des priorités nationales et internationales en matière de développement, de sorte qu'elle puisse être bénéfique aux marchés du travail. Il a proposé que l'OIT utilise les rapports nationaux soumis au secrétariat de la convention et collabore au programme de travail de Nairobi, qui porte sur les incidences, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique, du point de vue notamment des aspects socio-économiques. Il a par ailleurs invité l'OIT à une réunion d'experts qui se tiendra en février. En général, le BIT pourrait en outre prodiguer des conseils sur les questions liées au travail dans les discussions sur le changement climatique et jouer un rôle important dans la Conférence de Bali qui aura lieu prochainement.
- 21.** Le Directeur général a conclu en soulignant que la session a été extrêmement utile et informative et a mis en évidence la nécessité pour le BIT d'approfondir ses connaissances sur le changement climatique, en s'appuyant aussi sur les connaissances acquises par d'autres. Il a affirmé l'utilité du groupe de travail en ce qu'il offre un forum aux partenaires sociaux pour réfléchir ensemble, puis tirer des conclusions sur les mesures à prendre. La conversation a acquis une dimension spéciale en raison du message transmis par les participants au débat, selon lequel l'OIT et ses mandants tripartites jouent un rôle clé dans une approche multilatérale à l'échelle du système de la réponse à donner aux défis du changement climatique. Le Directeur général a suggéré trois raisons pour lesquelles d'autres acteurs du système accueillent favorablement l'engagement de l'OIT. Premièrement, le changement climatique aura des effets importants sur l'Agenda du travail décent de l'OIT, lequel doit progresser pour que l'action concernant le changement climatique ne fasse pas long feu. Deuxièmement, l'OIT a une méthode de travail unique, qui est le dialogue social tripartite au niveau international. Troisièmement, l'OIT dispose des outils nécessaires pour relever les défis du changement climatique, à savoir notamment son approche sectorielle, les conventions de l'OIT, les programmes par pays de promotion du travail décent, son expertise en ce qui concerne le développement des compétences et l'élaboration de politiques, les questions de sécurité et de santé, l'impact des activités entreprises sur l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que sa conception des entreprises durables.
- 22.** Le Directeur général a également rappelé les trois piliers d'un développement durable, à savoir le pilier environnemental, le pilier social et le pilier économique. Tous sont nécessaires dans une approche juste, facilitant le développement des pays en développement, de la réponse au défi du changement climatique, et pour assurer une transition acceptable pour ces pays. Répondre à ce défi donnera beaucoup de travail au BIT, et le Directeur général remercie les Communautés européennes et les gouvernements de la République de Corée et de la Norvège de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour une collaboration avec le BIT à cet égard. Il a conclu en affirmant la nécessité d'une initiative en faveur des emplois verts, et a indiqué que la prochaine étape consistera à déterminer comment l'OIT peut passer de cet échange d'idées à un processus où le Conseil d'administration ou ses comités et commissions intègrent cette approche dans leurs travaux. Enfin, le Directeur général a déclaré avoir été particulièrement stimulé par la

discussion, qui montre que l'OIT est au premier rang dans cet agenda et que son action s'inscrit dans celle, concertée, du système des Nations Unies.

II. Commerce et emploi: suites à donner à l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC³

23. La deuxième question de l'ordre du jour du groupe de travail «Commerce et emploi: suites à donner à l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC» a été présentée brièvement par le Bureau. L'intervenant a récapitulé les principales implications pour les activités du Bureau du débat que le groupe de travail a consacré lors de sa session de mars 2007 à l'étude réalisée conjointement par le BIT et le Secrétariat de l'OMC *Commerce et emploi: un défi pour la recherche en matière de politiques*⁴. Le Bureau devra notamment: i) enrichir sa base de connaissances sur le commerce et l'emploi; ii) renforcer la capacité des mandants à évaluer l'impact de la réforme du commerce au niveau national; iii) favoriser l'élaboration de politiques cohérentes en matière de commerce et d'emploi; et iv) poursuivre des recherches en collaboration avec d'autres organisations multilatérales, notamment l'OMC. L'orateur a fait observer que le document fournit des informations détaillées sur les initiatives – lancement d'activités relatives au commerce, mise au point de deux projets, planification de la future collaboration avec l'OMC – prises par le Bureau pour concrétiser ces orientations.
24. Le Bureau a également tenu compte des principales observations formulées par le groupe de travail en mars 2007 et les a diffusées à l'occasion de diverses rencontres internationales – Forum public de l'OMC 2007, réunions liées à l'initiative sur la cohérence des politiques, Forum sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable organisé par l'OIT à Lisbonne. L'une des conclusions du groupe de travail est que les activités commerciales créent et détruisent des emplois, simultanément et dans tous les secteurs, et entraînent des délocalisations de main-d'œuvre, à l'intérieur des secteurs et entre les secteurs; qu'elles sont susceptibles d'entraîner une hausse des revenus moyens, mais qu'elles ont d'importantes conséquences en termes de redistribution; enfin – idée qui a été approuvée par les mandants – qu'il vaut véritablement la peine d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques commerciales et les politiques de l'emploi. Le porte-parole du Bureau a souligné qu'il est important, pour assurer la réussite des activités commerciales, de disposer d'une «infrastructure sociale» et a fait observer que la libéralisation des échanges commerciaux n'est pas une fin en soi et qu'elle doit favoriser le travail décent et la mise en place d'une mondialisation équitable.
25. Le vice-président employeur, M. Funes de Rioja, a indiqué qu'il avait peu de remarques à faire à propos du document et a remercié le Bureau pour sa présentation. S'agissant de la future orientation des activités du Bureau, il préconise la recherche de solutions réalistes, qui mettent l'accent sur la formation et sur la création d'emplois. Il faut également tenir compte d'un enjeu de taille: la libéralisation des échanges nécessite que certaines conditions soient remplies au niveau national. Ce processus et ses éventuelles incidences peuvent être pris en compte dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Il n'existe pas à cet égard de solution passe-partout. Le vice-président employeur a insisté sur la nécessité pour les acteurs sociaux de participer à la

³ Document GB.300/WP/SDG/2.

⁴ M. Jansen et E. Lee (2007): *Commerce et emploi: un défi pour la recherche en matière de politiques*, étude conjointe du Bureau international du Travail et du Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce.

recherche des solutions, tout en précisant qu'il incombe au Conseil d'administration et à ses commissions de proposer quelques réponses.

26. L'orateur a souligné l'intérêt de la collaboration avec le Secrétariat de l'OMC. Il a jugé que la mondialisation a des effets positifs pour la majorité des travailleurs dans le monde, surtout si elle s'accompagne de politiques rationnelles et d'institutions fiables. Il s'agit là d'une tâche commune. L'orateur a déclaré que son groupe s'intéresse vivement aux travaux portant sur les institutions de réglementation du marché du travail qui promeuvent la création d'entreprises et d'emplois. Le lancement de recherches conjointes doit être l'aboutissement de décisions politiques soumises à l'examen du Conseil d'administration. Les cadres réglementaires doivent faciliter la libéralisation du commerce. Les études qui permettent de mieux comprendre les conséquences de la libéralisation du commerce sur l'emploi et le travail décent conservent à cet égard toute leur utilité.
27. Le vice-président travailleur, M. Trotman, a insisté sur le fait que le Bureau doit orienter les activités qu'il mène en collaboration avec l'OMC ou d'autres partenaires sur la promotion d'un modèle de développement axé sur le travail décent et le développement durable et susceptible de ce fait d'être bénéfique pour tous, à l'échelon national comme au niveau planétaire. Il importe dès lors que le Bureau ne se contente pas de quelques références au travail décent dans des documents tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) mais qu'il s'intéresse de près aux facteurs macroéconomiques sous-jacents et aux politiques commerciales susceptibles de permettre une amélioration effective des emplois. L'orateur souhaite que l'OIT puisse jouer un rôle important dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, mais tient à rappeler qu'il ne faut pas que cette aide serve à compenser de mauvaises politiques commerciales ou des accords de partenariats commerciaux non équitables.
28. L'orateur s'est félicité des projets présentés aux paragraphes 9 à 14 du document du Bureau. Toute la difficulté consistera à identifier les politiques commerciales les plus aptes à favoriser l'emploi productif. L'intervenant a également pris note avec intérêt du lancement d'une autre étude conjointe avec le Secrétariat de l'OMC sur l'impact du commerce sur l'économie informelle. Il estime toutefois que cette initiative sera insuffisante et approuve de ce fait la proposition qui a été faite d'examiner d'autres questions, telles que: les politiques commerciales susceptibles d'exercer les effets les plus bénéfiques dans le domaine du développement; les relations entre la libéralisation des échanges, la liberté d'association et la négociation collective; les relations entre le commerce et les inégalités salariales, et l'effet compensateur que les syndicats peuvent exercer en la matière; les répercussions de l'essor commercial de la Chine sur les salaires et l'emploi dans les zones franches d'exportation des pays en développement; les moyens à mettre en œuvre pour opérer les ajustements nécessaires et assurer une répartition équitable des coûts et des bénéfices; et l'impact du commerce sur la qualité de l'emploi.
29. Plusieurs membres gouvernementaux ont également formulé des observations sur le document. Le représentant du gouvernement du Pérou, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, a fait observer que le document renseigne sur les initiatives prises pour renforcer la capacité des pays en développement à promouvoir le travail décent et sur la collaboration engagée entre l'OIT et d'autres organisations. Le travail décent joue un rôle capital dans le développement durable et doit être considéré comme un objectif prioritaire. L'intervenant a insisté sur la nécessité de mieux analyser l'impact du commerce, notamment le rôle des zones franches d'exportation. Il s'est déclaré favorable aux projets présentés dans le document et attend avec grand intérêt le lancement de l'étude sur la mondialisation, le commerce et l'économie informelle qui sera effectuée en collaboration avec le Secrétariat de l'OMC.

30. La représentante du gouvernement du Portugal, s'exprimant au nom de l'Union européenne⁵, s'est félicitée de constater la collaboration en cours avec le Secrétariat de l'OMC. Elle a encouragé les activités de suivi du BIT, notamment la participation de plus en plus active à l'initiative d'aide pour le commerce. L'Union européenne estime qu'il faut anticiper l'impact sur le marché du travail des nouveaux arrangements commerciaux et a salué la préparation du projet «Evaluation et prise en compte des effets du commerce sur l'emploi». L'intervenante a également pris note avec intérêt du projet parallèle prévu sur le «Suivi et l'évaluation des progrès en matière de travail décent dans les pays en développement» et a rappelé qu'il est important de prendre en compte les statistiques se rapportant au marché du travail dans les évaluations de l'impact des politiques commerciales. Dans sa conclusion, elle a souligné que l'Union européenne se félicite de constater que l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC est le point de départ d'un processus qui ouvre la voie à une mondialisation plus juste.
31. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a également proposé le soutien de son pays à la collaboration prévue entre le BIT et le Secrétariat de l'OMC en matière de recherches sur la mondialisation, le commerce et l'emploi informel et a suggéré que l'étude examine un petit nombre de pays sur la base de données concernant les entreprises et les ménages. L'intervenante a exprimé l'espoir que cette étude sera utile et a salué le travail accompli par le BIT à cet égard. Elle s'est également félicitée des autres activités de suivi et a suggéré que le BIT, plutôt que d'étudier le lien entre commerce et niveaux d'emploi globaux, axe ses efforts sur la structure ou la composition des initiatives, notamment en matière d'emploi, qui facilitent l'adaptation à l'évolution des structures. Elle s'est ainsi démarquée de l'intervention d'un membre du groupe des travailleurs qui avait auparavant établi un lien entre la politique commerciale et l'élément clé n° 4 de l'Agenda global pour l'emploi relatif à la politique macroéconomique favorable à la croissance et à l'emploi. Il a invité le Bureau à élargir les projets proposés en faisant également porter ses travaux sur l'intensité d'emploi de la croissance et la demande globale.
32. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a félicité le Bureau pour avoir élaboré des propositions tenant compte de l'avis du groupe de travail. Il a souligné qu'il est nécessaire de renforcer la capacité des pays pour les aider à élaborer des cadres d'élaboration des politiques adéquats et à formuler des politiques commerciales qui ne portent pas atteinte aux cadres réglementaires progressistes en matière de travail. Il a également salué la future étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC qui portera sur les liens entre mondialisation, commerce et emploi informel. Parallèlement, le représentant du gouvernement de la France, se ralliant à la déclaration du membre gouvernemental du Portugal qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne, a apporté son appui à la future étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC et a remercié le Bureau d'avoir donné suite aux recommandations formulées par le groupe de travail.
33. Le représentant du gouvernement de l'Inde a souligné qu'il est important d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques socio-économiques appropriées pour maximiser les effets à long terme du libre-échange et en minimiser les conséquences sociales non désirées. Son pays espère que cette question sera traitée dans le cadre de l'étude de suivi BIT/Secrétariat de l'OMC. Il a déclaré qu'il désapprouve tout lien entre commerce et questions de travail dans les arrangements commerciaux car ce lien pourrait constituer un obstacle non tarifaire aux échanges. Il a soutenu que l'étude conjointe ne doit pas être utilisée pour promouvoir ce lien.

⁵ Les pays candidats: Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine; les pays liés au Processus de stabilisation et d'association mis en œuvre par l'Union européenne ainsi que les candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro); et les pays membres de l'AELE: Norvège (membre de l'Espace économique européen), de même que l'Ukraine et la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie ont souscrit à cette déclaration.

34. L'observateur de la Commission européenne a appuyé la déclaration du membre gouvernemental du Portugal qui s'exprimait au nom de l'Union européenne et a salué, comme les autres intervenants, la future collaboration entre le BIT et le Secrétariat de l'OMC. Il a également remercié le Bureau pour ses informations détaillées sur les deux projets «Evaluation et prise en compte des effets du commerce sur l'emploi» et «Suivi et évaluation des progrès en matière de travail décent dans les pays en développement». Il a fait observer que le BIT, avec sa structure tripartite, est très bien placé pour traiter ces questions et a confirmé que la Commission européenne et le Bureau se consultent au sujet du financement de ces deux projets.
35. Plusieurs membres du groupe des travailleurs ont désiré compléter les observations de leur vice-président. Un intervenant a, par exemple, invité le Bureau à accélérer ses travaux pour répondre à temps au besoin urgent d'informations dans le contexte des négociations de Doha en cours et de la conclusion d'accords de partenariat économique (APE). Un autre intervenant a fait valoir que la politique de l'OMC ne doit pas être considérée comme allant de soi et a déploré que le BIT ne tente pas davantage de la modifier. Il a également regretté que les normes du travail n'occupent pas une place de premier plan dans le document du Bureau et a indiqué qu'elles constituent un élément clé dans le contexte du commerce et de l'emploi. Elles devraient être mises en avant dans les examens périodiques des politiques commerciales conduits par l'OMC (comme cela a déjà été fait par l'Union européenne sur une base volontaire). D'autres intervenants ont souligné que les zones franches d'exportation et, plus particulièrement, le respect des droits du travail doivent recevoir toute l'attention voulue.
36. Dans son allocution finale, le vice-président employeur a fait observer que, si les membres de son groupe se sont relativement peu exprimés, c'est parce qu'ils respectent la discipline interne du groupe et n'ont pas changé d'avis au cours du débat. S'associant aux observations formulées par M. Steiner lors de la discussion sur le changement climatique, il a voulu souligner que les employeurs restent optimistes et a cité, à l'appui de son propos, l'évolution positive de la situation en Amérique latine et en Asie. Des problèmes existent ici ou ailleurs mais ce n'est pas pour autant qu'il faut sombrer dans le fatalisme. Il a déclaré qu'il appuie l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC sur le commerce et le secteur informel qui a été proposée et a également indiqué que la cohérence des politiques à l'échelle internationale doit être définie et liée aux réalités nationales et locales. Il est indispensable, pour cela, d'enrichir la base de données.
37. Le représentant du Bureau a remercié les délégués pour leurs interventions et a pris acte du fait que les travaux du Bureau ont été accueillis avec satisfaction. Il a indiqué que, faute de temps, les questions des délégués seront traitées individuellement. Il a promis que le Bureau continuerait à travailler sur ce programme en étroite collaboration avec les mandants et le Conseil d'administration.

Genève, le 14 novembre 2007.